



DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
69170 ST MARCEL L'ÉCLAIRÉ
Tél – Fax : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclairé.fr
Site : www.saintmarcelleclairé.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Séance du 11 juillet 2022

PRESIDENT : Hervé DIGAS, Maire

MEMBRES PRESENTS : Mrs H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, Mrs S. GRACIA,
Ch. BEL, J.C. FRERY, T. ROCHET, G. GIRAUD, Mmes C. CABOUX,
E. COILLARD, Mr T. CANAL, Mmes I. ROCCATI-BOSCH, M. DYBOWSKI,
C. ARSAC

MEMBRE NON EXCUSE : Mme M.F. DUMONT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00.

Il informe le Conseil Municipal que Madame Catherine ARSAC aura du retard.

Il interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le compte rendu du 9 juin dernier.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Maison traboule – Ecole – Chambre froide – Matériel roulant – Urbanisme – Etang – Commerce – Voirie – Informations diverses – Questions diverses

PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'accident du travail qui s'est produit ce jour. Monsieur Hervé COQUARD, s'est fracturé la cheville. Il est en arrêt dans un premier temps jusqu'au 12 août inclus.

Monsieur Franck LAURENT, qui devait être en congés à partir du 18 juillet prochain a proposé de décaler ses vacances d'une semaine.

Monsieur le Maire propose soit :

- de recruter une personne
- de mutualiser un agent avec une commune.

Madame Marielle DYBOWSKI suggère qu'à l'avenir il faudrait planter des fleurs qui nécessitent moins d'arrosage et s'interroge sur les critères de recrutement. Réponse : conduire le camion et le tracteur, savoir travailler seul.

MAISON TRABOULE :

- Devis brise vue :

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installer un brise-vue entre la maison traboule et le restaurant et précise que les locataires de la maison traboule viennent d'en faire la demande.

La société GOBBA a été contactée pour un devis qui s'élève à la somme de 4 648,80 €uros T.T.C. Le brise-vue serait installé côté maison traboule.

Monsieur le Maire rapporte que les locataires ont suggéré un store à l'horizontal étirable et rétractable qui serait accroché à la façade et qui pourrait être moins onéreux.

Monsieur Serge GRACIA stipule que ce serait peut-être mieux de l'installer sur la terrasse du restaurant et que le store manquerait de stabilité lorsqu'il y aurait du vent.

Après débat, le Conseil Municipal décide de poursuivre l'étude.

ECOLE :

- Proposition changement sol d'une classe par Gerflor :

Monsieur le Maire rappelle le projet de campagne de Gerflor en 2020 pour une pose d'essai de revêtement dans une salle de classe qui n'avait pas aboutie car trop de manutention pour les institutrices.

Il annonce que la société Gerflor propose une nouvelle campagne, elle fournirait gratuitement le revêtement et la pose serait à la charge de la commune. La directrice remplaçante de l'école a donné son accord pour que les travaux puissent être effectués aux vacances de la Toussaint.

La société AUBONNET, qui pose les sols pour Gerflor, sera contactée pour un devis.

Après débat, le Conseil Municipal décide de poursuivre le projet.

- Tarifs cantine à modifier :

Monsieur le Maire rappelle le sujet évoqué lors du dernier conseil qui consistait à augmenter les tarifs du repas de la cantine (qui n'ont pas évolué depuis 2011), suite à l'augmentation tarifaire du prestataire, et l'éventualité de la mise en place du repas à 1 Euro proposé par l'Etat et subventionné jusqu'à 3 Euros.

Monsieur Michel LAURENT a élaboré une simulation selon deux choix d'après les quotients familiaux et il n'y aurait plus de différenciation de tarif en fonction du premier enfant et du second :

- le 1^{er} : il respecte l'équilibre financier, car le budget cantine est déficitaire, comme suit :

* quotients : inférieur à 400 jusqu'à 1 000 : repas à 1 Euro, subventionné jusqu'à 3 Euros par l'Etat (cette tranche comprend 13 familles) ;

* quotients : de 1 001 à 1 300 : repas à 3 Euros ;

* quotients : de 1 301 à au-delà de 1 600 : 3,80 Euros ;

- le 2^{ème} : il correspond à un choix social :

* quotients : inférieur à 400 jusqu'à 1 100 : repas à 1 Euro, subventionné jusqu'à 3 Euros par l'Etat (cette tranche comprend 14 familles) ;

* quotients : de 1 101 à 1 400 : repas à 3 Euros ;

* quotients : de 1 401 à au-delà de 1 600 : 3,80 Euros.

20 h 35 : arrivée de Madame Catherine ARSAC

Après débat, le Conseil Municipal, par vote à mains levées :

7 contre et 3 absentions :

- NE SOUHAITE PAS retenir le projet des repas à 1 Euro car l'application suivant les quotients, engendre un trop fort déséquilibre entre les familles nécessiteuses et les familles incluses dans les tranches qui potentiellement ne devraient pas y avoir accès.

Monsieur le Maire rappelle le point évoqué lors du dernier conseil qui consistait à augmenter les tarifs de la cantine suite à l'évolution tarifaire de CHESSY Restauration. Il remémore les tarifs appliqués depuis 2011 :

* 3,50 Euros pour le premier enfant

* 2,80 Euros à partir du second enfant.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- FIXE les tarifs de la cantine, à compter du 1^{er} septembre 2022 comme suit :

- * 3,80 Euros pour le premier enfant
- * 3,00 Euros à compter du second enfant.

- Conseil d'école :

Madame Stéphanie JACQUET rapporte le compte rendu du dernier conseil d'école en date du 20 juin 2022.

* Travaux à prévoir :

- petit WC dans la classe de maternelle + un en salle de garderie
- réfrigérateur en panne
- plaque tombée à l'entrée de la cave
- serrure de la porte qui descend à la garderie défectueuse
- achat de piles rechargeables pour téléphone.

* Effectifs :

- 6 départs de CM2 pour la rentrée en 6^{ème}
- 5 départs suite aux absences non remplacées et désaccord sur la pédagogie employée.

L'école comptera un effectif pour la rentrée de septembre 2022 :
53 élèves répartis comme suit :

- Classe maternelle Madame Fanette CHAVASSE-RIONDET : 5 PS – 11 MS – 7 GS ;
- Cycle 1 Madame Elodie LUSTIERE : 5 CP – 6 CE1 – 2 CE2 ;
- Cycle 2 Madame Marine BROUX : 10 CM1 – 7 CM2.

Madame Stéphanie JACQUET appelle à la vigilance concernant l'effectif pour les années à venir suivant une estimation des naissances recensées sur la commune qui semblerait être de 49 enfants à savoir que la 3^{ème} classe pourrait être fermée à 48 élèves cependant l'effectif pourrait évoluer avec le lotissement Plein Sud.

Le corps enseignant aimerait :

- participer aux réunions des gens du voyage pour mieux appréhender leur venue et peut-être, être mis en relation avec le référent. Monsieur le Maire propose de leur transmettre les comptes rendus des réunions ;

- une augmentation du budget école suite à l'évolution du coût des fournitures scolaires et administratives ;

- mutualiser avec la mairie pour l'achat de fournitures administratives afin de bénéficier des tarifs avantageux.

Suite au départ de 5 enfants, Monsieur le Maire propose de rencontrer les enseignantes avec la commission scolaire pour faire le point.

CHAMBRE FROIDE :

- Changement ventilateur :

Monsieur le Maire rapporte le dysfonctionnement constaté de la chambre froide lors de la fête des Classes.

La société MOREL est intervenue et a établi un devis pour l'échange du moteur ventilateur de l'évaporateur pour un montant de 453,13 Euros T.T.C.

MATERIEL ROULANT :

- Changement vitre avant gauche :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors d'une manœuvre, la vitre avant gauche du tracteur s'est brisée.

Ce sinistre a été déclaré auprès de GROUPAMA qui donne son accord pour la réparation et la prise en charge dont le devis s'élève à 465,82 Euros T.T.C.

- Epareuse : changement rouleau palpeur :

Monsieur le Maire fait part du changement du rouleau palpeur pour un montant de 3 163,19 Euros T.T.C. par la société JOMARD.

Il argumente que l'épareuse a plus de dix ans et énumère les différentes dépenses occasionnées pour des réparations pour un montant de 1 984,47 Euros T.T.C. Il interroge l'assemblée s'il convient de changer l'épareuse et la revendre ou conserver celle-ci dont les pièces sont neuves.

Après débat, le Conseil Municipal désire conserver cette épareuse.

URBANISME :

- Projet école :

Monsieur le Maire rappelle les deux scénarios déjà évoqués lors du dernier Conseil Municipal :

* le premier : les locaux techniques et de chasse seraient supprimés ainsi que l'accès au logement de la salle de sport ;

*le second : les locaux techniques et de chasse seraient conservés et l'école décalée cependant il faudrait prévoir beaucoup plus de talutage.

Le CAUE a travaillé sur un nouveau projet sur lequel les silos seraient conservés et les locaux techniques et de chasse seraient supprimés (mais conservés le temps des travaux). Le local technique serait construit sous l'école.

Madame Isabelle ROCCATI-BOSCH souhaiterait savoir où iraient les chasseurs. Réponse, à réfléchir. Monsieur Jean-Christophe FRERY désire connaître le ressenti des voisins. Réponse, Monsieur PEYRACHE aimerait conserver une vue dégagée.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à réfléchir sur ce projet mais également sur l'agencement extérieur et intérieur ainsi que sur le problème de circulation Rue de l'Étang car c'est une rue étroite et il y aura beaucoup plus de circulation. La directrice de l'école a également été sollicitée pour une réflexion sur l'agencement intérieur.

Une nouvelle réunion pourrait être programmée en septembre avec Monsieur BOUZIANE du CAUE.

ETANG :

- Remplacement projecteur :

Monsieur le Maire fait part d'un changement de deux projecteurs à l'étang par la Société Alphaélec pour un montant de 444,00 Euros T.T.C.

COMMERCE :

- Déclaration sinistre plafond (devis) :

Monsieur le Maire expose que lors de l'état des lieux il a été constaté de légères infiltrations au plafond du bar ainsi que des petits impacts sur le toit terrasse que les agents ont colmatés avec de l'adhésif.

Un courrier a été adressé à l'entreprise FARJOT Toitures ainsi qu'à leur assurance. Sans réponse de leur part, ils seront relancés. Ce sinistre a été déclaré auprès de GROUPAMA.

L'entreprise Guillaume VERRIERE doit transmettre un devis pour la remise en état du plafond.

Madame Isabelle ROCCATI-BOSCH suggère de mettre une signalétique pour informer la présence du bar-restaurant. Réponse, à réfléchir.

VOIRIE :

- Demande famille HOLZER mise en sécurité Route de la Bussière :

Monsieur le Maire donne lecture des échanges mails avec la famille HOLZER qui relance la municipalité sur la vitesse excessive Route de la Bussière. Une proposition de bandes rugueuses a été évoquée. Un radar pédagogique a été installé jusqu'au 15 août prochain pour comptabiliser le trafic routier et répertorier la vitesse des véhicules.

- Arpentage Chemin communal des Crêts (dossier LEVY) :

Monsieur le Maire rappelle la régularisation en cours d'une cession de chemin d'environ 400 mètres entre la Croix de Fer et la propriété TRICAUD qui n'a jamais été arpentée et ni actée depuis 1973 entre la commune et Madame et Monsieur LEVY Joannès, décédés à ce jour. Les successeurs LEVY sont toujours d'accord pour cette donation.

Un devis d'arpentage a été reçu de la société ARGEOL pour un montant de 1 691,17 €uros T.T.C.

Afin d'honorer cette dépense imprévue, Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer pour la décision modificative suivante : de l'opération 40 (projet école et services techniques) à l'article 2112 (terrains de voirie) pour un montant de 1 691,17 €uros. A l'unanimité des membres présents, le Conseil valide cette décision modificative.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Projet carrière Joux :

Monsieur le Maire fait part de l'enquête publique pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Carrière de Joux qui se déroulera du 1^{er} septembre 2022 au 30 septembre 2022.

Monsieur le Maire informe que société EUROVIA souhaite venir présenter le projet d'ouverture d'une carrière de roche massive aux membres du Conseil.

- A 89 :

Monsieur le Maire explique aux conseillers que l'A89 avait un emplacement réservé de 300 mètres qui a été réduit à 100 mètres et rétrocède à la commune des espaces fonciers.

Monsieur le Maire évoque la possibilité de vendre l'accès à Monsieur FAUCHERRE pour accéder à sa propriété qui a été rendu par la société VINCI et dont la commune n'en a pas l'utilité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame Marielle DYBOWSKI rapporte le compte rendu de la commission déchets au cours de laquelle elle a évoqué le problème d'accès à la déchèterie. La COR demande d'être tolérants car les modalités de contrôle sont en cours d'étude. Elle informe qu'il n'y a aucune explication concernant le déficit budgétaire des déchets. Elle a sollicité pour réétudier les jours de collecte afin qu'il n'y ait pas d'odeur les jours de marché sur la commune et interroge Monsieur le Maire pour inscrire ce sujet au prochain Conseil Municipal.
- Monsieur Guy GIRAUD rapporte l'augmentation prévue en septembre prochain de la taxe de raccordement à l'assainissement pour les constructions qui serait de 2 000 € au lieu de 1 600 € actuellement et pour les agrandissements, la taxe serait de 1 000 €.
- Madame Marielle DBOWSKI fait part d'une nouvelle campagne de composteur et suggère d'en installer un sur la commune.
- Madame Isabelle ROCCATI-BOSCH se demande pourquoi il n'y a pas de savon dans les toilettes publiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45